
Da:
Inviato: mercoledì 18 luglio 2018 13:42
A: 'sip.menton@dgfip.finances.gouv.fr'
Cc: 'sie.menton@dgfip.finances.gouv.fr'; Mauro Michelini;

Oggetto: DEMANDE DE REMBOURSEMENT TAXE SUR LES LOGEMENTS
VACANTS 2015 - 2016

Allegati: Taxes sur les Logements Vacants 2015 -
2016.pdf

Verifica:

Destinatario	Letti
'sip.menton@dgfip.finances.gouv.fr'	
'sie.menton@dgfip.finances.gouv.fr'	
Mauro Michelini	Letto: 18/07/2018 14:06

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous venons vers vous en qualité d'Expert-Comptable et Mandataire de la société pour vous demander le remboursement de la Taxe sur les Logements Vacants de l'année 2015 pour un montant de 4.765€ et de l'année 2016 pour un montant de 4.813€.

Nous vous précisons que l'immeuble situé à Menton au est à disposition des associés.

Pour cette raison nous sommes en train de rédiger les déclarations 2065 qu'ils vous seraient envoyés dans les plus brefs délais.

Sachez que nous restons à votre entière disposition et, que pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter via mail à l'adresse suivante ou contacter M. Michelini au ☎

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de recevoir, chère Madame, cher Monsieur, mes sincères salutations.

Cabinet Mauro MICHELINI

P.J.: la procuration de la société
les copies des Avis d'Impôts de les Taxes sur les Logements Vacants 2015 – 2016.

Da: sip.menton <sip.menton@dgfip.finances.gouv.fr>
Inviato: martedì 18 settembre 2018 09:36
A:
Oggetto: Re: DEMANDE DE REMBOURSEMENT TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS 2015 - 2016

Bonjour,

Votre demande a déjà fait l'objet d'une réclamation qui a été traitée le 24/07/2018 par un rejet.

En effet votre demande est prescrite à la date de réception.

Pour la TVL 2015 la date de recouvrement était le 31/10/2015 vous aviez jusqu'au 31 décembre 2016 pour faire réclamation.

Pour la TLV 2016 la date de recouvrement était le 31/10/2016 vous aviez jusqu'au 31 décembre 2017 pour faire réclamation.

REJET DE VOTRE DEMANDE

SIP DE MENTON
LE TRITON 7 RUE VICTOR HUGO
06500 MENTON

----- Message original -----

Sujet DEMANDE DE REMBOURSEMENT TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS 2015 - 2016
De :
Pour : 'Sip Menton
Copie à : Sie De Menton , Mauro Michelini
Date : Mercredi 18 Juillet 2018, 13:42

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous venons vers vous en qualité d'Expert-Comptable et Mandataire de la société ...
pour vous demander le remboursement de la Taxe sur les Logements Vacants de l'année 2015
pour un montant de 4.765€ et de l'année 2016 pour un montant de 4.813€.

Nous vous précisons que l'immeuble situé à ... au ... est à disposition
des associés.

Pour cette raison nous sommes en train de rédiger les déclarations 2065 qu'ils vous seraient
envoyés dans les plus brefs délais.

Sachez que nous restons à votre entière disposition et, que pour tout renseignement
complémentaire, vous pouvez nous contacter via mail à l'adresse suivante :

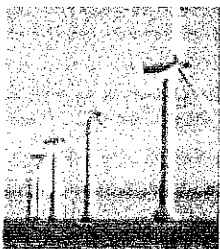
... ou contacter M. Michelini au ...

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de recevoir, chère
Madame, cher Monsieur, mes sincères salutations.

Cabinet Mauro MICHELINI

P.J.: la procuration de la société ...

les copies des Avis d'Impôts de les Taxes sur les Logements Vacants 2015 – 2016.



Studio Mauro Michelini

Servizio Antispam ha
rilevato un possibile
tentativo di phishing da
"www.michelinimauro.com"
www.michelinimauro.fr

Da:
Inviato: mercoledì 12 dicembre 2018 14:58
A:
Cc: Mauro Michelini
Oggetto: RE: Avis sur le délai de prescription - Taxe sur les Logements Vacants

bonjour

Effectivement les réclamations sur la Taxe Logement Vacant peuvent être introduites auprès du service des impôts dont relève le bien **jusqu'au 31 décembre de l'année suivant** celle de la réception de l'avis d'imposition.

Bien Cordialement

M.
Avocat

Ce courriel ainsi que ses éventuelles annexes sont confidentiels. Ils sont susceptibles d'être protégés par le secret professionnel et ne sont destinés qu'à la personne désignée. Vous êtes prié d'avertir l'émetteur aux coordonnées ci-dessus indiquées en cas de difficulté. Les positions exprimées dans ce courriel n'engagent leur auteur qu'en cas de confirmation par un courrier signé par l'avocat émetteur.

De : Grand <grand.scompta@michelinimauro.com>
Envoyé : mercredi 12 décembre 2018 14:37
À : ' ' <' '>
Cc : Mauro Michelini <' '>

Objet : Avis sur le délai de prescription - Taxe sur les Logements Vacants

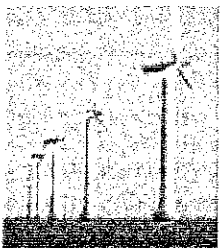
Bonjour Maître,

Monsieur Michelini souhaite avoir votre avis sur le délai de prescription, à savoir si les années 2015 et 2016 sur la Taxe sur les Logements Vacants sont bien prescrites, comme le soutien le SIP de , ou pas.

Nous vous remercions par avance,

Sincères salutations.

Per una migliore tracciabilità ed efficacia nei rapporti con la clientela, l'ufficio rimane temporaneamente inaccessibile telefonicamente e raggiungibile solo via e-mail.



Studio Mauro Michelini

For: 0000 0000 0000 0000
Servizio Antispam ha rilevato un possibile tentativo di phishing da "www.michelinimauro.com"
www.michelinimauro.fr